

Conseil Communautaire du 22 Septembre 2015

D 2015

G

09

Nombre de Conseillers

En exercice	88
Présents	66 dossiers 1 et 2 – 65 dossiers 3 à 42
Votants	83 dossiers 1 et 2 – 84 dossiers 3 à 42

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.09.2015**, s'est réuni à la salle des Sports de SEYCHES, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI (+ pouvoir Régine POVEDA jusqu'au dossier n°2) - Guy IANOTTO (+ pouvoir Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3)
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÉDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET)
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Josette PATISSOU (+ pouvoir Alain PREDOUR à compter du dossier n°3)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier n°2)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagrùère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN - Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET (+ pouvoir Pierre IMBERT) – Marie-Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jean-Pierre MARCHAND) Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (+ pouvoir Anne MAHIEU) - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL Joël HOCQUELET (parti avant vote dossier n°1) - Jo sette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Jean-Pierre MARCHAND (parti avant vote dossier n°1) – Laurence VALAY (+ pouvoir Sylvie GENE AU DE LAMARLIERE)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) – Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Dante RINAUDO (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET jusqu'au dossier n°2) – Gérard MARTET à compter du dossier n°3
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU GILLET)

Excusés

Pascal LAPERCHÉ - Michel BROUSSE - Pierre IMBERT - Lisette DE LUCA - Emmanuel MORIZET - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Bernard DIO - Lydie ANGELY – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE – Joël HOCQUELET Jean-Pierre MARCHAND – Yannick LAURENT - Régine POVEDA - Nicolas MINER - Christine VOINOT – Jacques BRO - Daniel BARBAS – Laurence LOUBIAT-MOREAU - Gérard MARTET (jusqu'au dossier n°2) - Caroline DELRIEU GILLET - Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3 – Alain PREDOUR à compter du dossier n°3 -

Pouvoirs

Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE - Pierre IMBERT à Daniel BENQUET - Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU - Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA - Bernard DIO à Jean-Claude DERC - Anne MAHIEU à Charles CILLIERES - Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE à Laurence VALAY – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Françoise BOUGUES - Régine POVEDA à Alexandre FRESCHI jusqu'au dossier n°2 - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Christine VOINOT à Gilles LAGAÛZERE - Laurence LOUBIAT MOREAU à Dante RINAUDO Gérard MARTET à Jacky TROUVE jusqu'au dossier n°1 - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Alexandre FRESCHI à Guy IANOTTO à compter du dossier n°3 - Alain PREDOUR à Josette PATISSOU à compter du dossier n°3

Secrétaire de Séance

Gaëtan MALANGE

Dossier n°9 -

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLICS POUR L'ANIMATION DES ACCUEILS DE LOISIRS ANNEE 2014

Par délibération du Conseil Communautaire n°D2011J 05 en date du 20 décembre 2011 l'exploitation et l'animation, dans le cadre d'une délégation de service public, de 4 accueils de loisirs sans hébergement de VGA ont été attribuées, pour une durée de 3 ans avec une échéance au 31 décembre 2014, à :

- Site de Fauillet : l'Amicale Laïque de Tonneins
- Site du Mas d'Agenais : l'Amicale Laïque de Tonneins
- Site de Sainte Bazeille : Léo Lagrange
- Site de Tonneins : Léo Lagrange

Aux termes de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public pour l'année précédente ainsi qu'une analyse de la qualité du service correspondant à cette période. Dans ce cadre, des éléments qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'exploitation sont communiqués.

L'article L1411-3 prévoit par ailleurs la présentation au Conseil communautaire de ce rapport annuel afin qu'il en prenne acte.

Il appartient donc au Conseil communautaire de se prononcer sur les rapports relatifs à l'année 2014 et concernant :

- La délégation de service Public sur l'accueil de loisirs de FAUILLET
- La délégation de service public de l'accueil de loisirs du MAS D'AGENAIS
- La délégation de service public de l'accueil de loisirs de SAINTE BAZEILLE
- La délégation de service public de l'accueil de loisirs de TONNEINS

Vu l'examen des rapports par la Commission consultative des services publics locaux en application de l'article L1413-1 du code susvisé, réunie le 16 juillet 2015

Le Président propose au Conseil de bien vouloir examiner les rapports concernant les 4 accueils de loisirs :

Le Conseil Communautaire,

Prend acte des rapports relatifs aux délégations de service public

- De l'accueil de loisirs de Tonneins pour l'année 2014
- De l'accueil de loisirs du Mas d'Agenais pour l'année 2014
- De l'accueil de loisirs de Sainte Bazeille pour l'année 2014
- De l'accueil de loisirs de Fauillet pour l'année 2014

<u>Résultat du vote</u>		PAS DE VOTE SUR CE DOSSIER, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE	
<i>Votants</i>	/		
<i>Pour</i>	/		
<i>Contre</i>	/		
<i>Abstention</i>	/		

Fait à Marmande, le 22 Septembre 2015

Le Président,

Publication / Affichage

Le 24.09.2015

Notification

Le

Daniel BENQUET